

Utilisation de la photographie

Lors de la délivrance de votre carte multiservices une photographie est prise pour permettre sa personnalisation.

Cette photographie pourra aussi apparaître, après votre accord, dans :

- Les fichiers photographiques (par exemple les « trombinoscopes ») qui sont utilisés en interne par le personnel de L'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse
- L'annuaire interne à L'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse
- Les supports de communication de L'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse : journaux, plaquettes, film, site web institutionnel...

L'article 9 du Code Civil impose le consentement exprès de la personne avant l'utilisation de son image.

Pour exercer le droit d'accès et de rectification dont vous bénéficiez (cf. loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978) veuillez vous adresser au service chargé du droit d'accès :

Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse/DSI

23 chemin des capelles – BP 87614

31076 TOULOUSE Cedex 03 e-mail : sosinfo@envt.fr

Je soussigné(e).....

en qualité de

autorise / n'autorise pas (rayer la mention inutile) l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse à reproduire et à diffuser mon image, pendant ma présence dans cet établissement.

Fait à Toulouse, le

Signature